

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-5

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **Subventions réservées à la formation des professionnels des établissements d'accueil de la petite enfance**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°2008/I-4<sup>e</sup>/02 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative à la Protection Maternelle et Infantile fixant un crédit de 170 000 € pour l'aide à la formation des personnels des établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde pour l'année 2008 les subventions pour l'aide à la formation des professionnels petite enfance de 41 établissements d'accueil gérés par 28 organismes différents récapitulés sur la liste jointe au rapport.

- Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 48 983 € seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, 65738 et 65734, fonction 41.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions